

**DEMANDE D'ETABLISSEMENT D'UN REGARD
DE BRANCHEMENT INDIVIDUEL D'ASSAINISSEMENT
EAUX USEES**

A retourner dûment complétée à l'adresse figurant au verso

Merci de cocher les cases correspondantes

Je soussigné(e), M. et/ou Mme (données pour la facturation)
(NOM et Prénom)

Né(e) le à

Société

Siret

Domicilié(e) à :

CP : Ville :

Date naissance : Téléphone :

agissant en qualité de Propriétaire ou d'Aménageur , demande à raccorder l'immeuble sis :

◆ Adresse

..... Commune :

◆ Référence cadastrale : Section N°

pour lequel un abonnement d'eau potable a été souscrit – Réf. Point de comptage n° :

..... (voir votre facture d'eau).

JE SOLLICITE

L'établissement d'un regard de branchement individuel destiné au déversement des eaux usées domestiques.

Je m'engage à me conformer en tout point au Règlement Sanitaire Départemental, au Code de la Santé Publique ainsi qu'au Règlement de service de l'Assainissement Collectif de la Communauté d'Agglomération de GrandAngoulême, dont je déclare avoir pris connaissance.

Cette présente demande signée vaut acceptation du règlement de service de l'assainissement collectif.

Je m'engage à verser l'une des deux participations financières ci-après :

IMMEUBLE SOUMIS A AUTORISATION DE CONSTRUIRE

La Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC), telle qu'elle est précisée dans l'autorisation de construire ou d'aménager n° en date du délivrée par le Maire de la Commune de

d'un montant de :€

suivant les modalités fixées par la délibération du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération de GrandAngoulême en application des Articles L 1331-7 et L 1331-7-1 du Code de la Santé Publique.

Tarif 2020, à titre indicatif : **2 217,00 € pour un logement** (tarif révisable annuellement - non assujetti à la T.V.A.).

(Prière de bien vouloir nous fournir une copie de votre arrêté de permis de construire, SVP)

IMMEUBLE EXISTANT

La participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC) suivant les modalités fixées par délibération du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération de GrandAngoulême en application de l'Article L 1331-7 du Code de la Santé Publique.

**A titre indicatif, tarif 2020 (tarif révisable annuellement) :
835,00 € pour un regard de branchement individuel par habitation**

Nota : La profondeur du regard de branchement individuel dépendra de l'encombrement du sous-sol.

Dès le raccordement effectif au réseau d'assainissement, je m'engage à transmettre à la Communauté d'Agglomération de GrandAngoulême la Déclaration de Déversement ci-jointe, dûment complétée.

Fait à, le

Signature du DEMANDEUR

DATE SOUHAITEE d'exécution des travaux :

Le délai d'exécution des travaux tient compte de la prise de contact avec le technicien chargé des travaux et de l'obtention des autorisations administratives nécessaires.

Pièces jointes :

- Extrait du Code de la Santé Publique
- Extrait du Règlement Sanitaire Départemental
- Règlement de service de l'assainissement collectif
- Déclaration de Déversement (**A retourner complétée après raccordement effectif**)
- Notice d'information « *Pour un Bon Branchement au réseau collectif d'assainissement* »

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRANDANGOULEME

Direction Eau Potable - Assainissement
25 Boulevard Besson Bey
16023 ANGOULEME Cedex

Pour tout renseignement complémentaire :

Direction Eau Potable – Assainissement :	☎ 05 45 61 88 02
Technicien chargé du suivi des Travaux : Pierre FAVREAU	☎ 07 71 35 40 33
Facturation :	☎ 05 45 61 84 37

CADRE RESERVE à la DIRECTION EAU POTABLE - ASSAINISSEMENT

N° d'Arrivée : _____ date de la demande : _____

N° d'Ordre : _____

Date de réalisation des travaux de branchement : _____